



PRÉFECTURE DE LA CREUSE
Arrêté n° 2023-N145-GUE-23-1-1

portant réglementation temporaire de la circulation
sur la RN 145 entre l'échangeur n°54 et l'échangeur n°55, sur le territoire de la
commune de La Souterraine dans le département de la Creuse

LA PRÉFÈTE DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

- Vu** le Code de la Route ;
- Vu** le Code de la voirie routière ;
- Vu** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu** le décret 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national ;
- Vu** le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création des directions interdépartementales des routes, modifié par le décret 2013-1181 du 17 décembre 2013 ;
- Vu** l'arrêté interministériel en date du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;
- Vu** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation Routière (Livre 1 – 8ème partie – Signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 décembre 2011 ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Virginie Darpheuille-Gazon préfète de la Creuse ;
- Vu** la note du 15 décembre 2021 relative au calendrier des jours « hors chantier » pour l'année 2022 ;
- Vu** l'arrêté du 12 février 2021 du Ministre de la Transition Écologique nommant Monsieur Olivier JAUTZY, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts en qualité de Directeur Interdépartemental des Routes Centre Ouest ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 23-2021-03-09-001 de Madame la Préfète du Département de la Creuse, en date du 9 mars 2021, donnant délégation de signature à Monsieur Olivier JAUTZY, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest ;
- Vu** la décision n°2023-01-23 en date du 02 janvier 2023 de Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest donnant délégation de signature à Messieurs Hervé MAYET et Philippe FAUCHET directeurs adjoints ;
- Vu** l'arrêté initial N° 2023-N145-GUE-23-1 du 7 mars 2023 ;
- Vu** la demande de l'entreprise OMEXON Thiers Travaux – SCIE THT – La Vaure – 63120 – COURPIERE .
- Vu** la demande de l'entreprise INEO RHT 16 rue des Brosses 69623 VILLEURBANNE.

Considérant que pour permettre la dépose et le remplacement des câbles de la ligne RTE (PR 10+850) et la suppression de la ligne RTE (PR 10+750) situées en dessus de la RN 145 et pour assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel assurant les travaux,, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation sur la RN145 entre les échangeurs n°54 «La Prade» et n°55 «L'Affût».

Sur proposition de Monsieur le Chef du District de Guéret par intérim de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest.

Arrête

ARTICLE 1 :

La phase 2 de l'article 3 « chantier RTE de changement de ligne haute tension » de l'arrêté N° 2023-N145-GUE-23-1 du 7 mars 2023 est modifié comme suit :

La méthodologie reste identique à celle de la phase 1 du 15 mars 2023 de l'arrêté initial.

Phase 2 a : le 22 mars 2023 entre 13h30 et 17h00

Pour effectuer la dépose des câbles, quatre bouchons mobiles seront réalisés avec un arrêt de la circulation d'une durée de 15 minutes maximum par coupure de câble espacés de 30 minutes entre chaque intervention.

Phase 2 b : le 27 mars 2023 à 17h00

Un bouchon mobile avec un arrêt de la circulation d'une durée de 15 minutes maximum sera réalisé à partir de 17 heures pour désinstaller la protection.

ARTICLE 2 :

Les autres articles de l'arrêté du N° 2023-N145-GUE-23-1 du 7 mars 2023 restent inchangés.

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Creuse,
- M. le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest,

sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et sur le site Internet de la DIRCO, affiché aux abords du chantier et disponible dans les véhicules et dont ampliation sera adressée pour information :

- Mme la Préfète du Département de la Creuse ;
- M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Creuse ;
- M. le Directeur Départemental des Territoires de la Creuse ;
- M. le Maire de La Souterraine ;
- Mme. le Maire de Lizières ;
- M. le Maire de Noth ;
- S.D.I.S. de la Creuse ;
- SAMU de la Creuse ;
- Transports régionaux Nouvelle Aquitaine ;

- CIGT.

A Limoges, le 21 MARS 2023

La Préfète de la Creuse
Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur Interdépartemental des Routes
Centre-Ouest



H. MAYET

